

LA COMMANDE D'ŒUVRE, PUBLIQUE ET CITOYENNE

Synthèse des échanges
de la table-ronde
ayant eu lieu le 25 octobre 2022
à la Fabrique Pola.

La commande d'œuvre, publique et citoyenne

Qui décide de la commande publique d'une œuvre d'art ? Comment les œuvres sont-elles choisies ? Quelles coopérations interviennent entre commanditaires, artistes et usagers ? Quelles opportunités la commande publique propose-t-elle aux artistes ?

C'est autour de ces questions qu'une table ronde a été organisée par le réseau Astre le 25 octobre 2022 à la Fabrique Pola, en partenariat avec le Conseil départemental de la Gironde. Des élus, directeurs de service culturels et artistes auteurs de commandes ont défini les cadres, narré leurs expériences et pointé les réussites et les difficultés.

Parce que la commande publique est un enjeu

de société, nous avons voulu

mettre en lumière les

difficultés et les

opportunités de la commande

publique.

Le 25 octobre 2022, à la Fabrique

Pola, nous avons organisé

une table ronde sur

la commande publique.

Des élus, directeurs de

service culturels et

artistes auteurs de

commandes ont

Introduction des échanges par :

- **Lydie Palaric**, directrice de la Forêt d'art contemporain et secrétaire de Astre.
- **Éric des Garets**, directeur général adjoint de l'environnement, de la culture, du document et de l'accueil du département de la Gironde

Participant.e.s à la table-ronde :

- **Mathieu Bordes**, conseiller arts plastiques à Drac nouvelle Aquitaine
- **Chrystelle Audoit**, directrice générale adjointe Jeunesse, Éducation, Sport et Vie associative, en charge des collèges au Conseil départemental de la Gironde
- **Yves Debien**, ancien maire de la Commune de Melle
- **Sylvain Griffault**, maire de la Commune de Melle
- **Ibai Hernandorena**, artiste
- **Fabian Böhrns**, artiste
- **Habitant.e.s du quartier de Claveau** (Bordeaux), commanditaires de la commande « Le Tuyau du Claveau »
- **Marie Anne Chambost** et **Pomme Boucher**, médiatrices, membres de la Société des Nouveaux Commanditaires

Animatrice des débats :

- **Anna Maisonneuve**, journaliste, rédactrice du supplément consacré à la commande publique du magazine Junkpage,

« La commande publique est un outil de structuration important pour notre secteur des arts visuels, qui permet à un réseau d'acteurs très divers de partager une meilleure connaissance de la production artistique. C'est aussi un levier de premier ordre pour l'accès de toutes et tous à l'œuvre dans l'espace public et une garantie de la diversité de création. »

C'est par ces mots que Lydie Palaric a introduit la rencontre et ses enjeux : analyser le contexte de la commande publique aujourd'hui, et regarder ce qui, par le passé a fonctionné ou n'a pas marché.

Éric des Garets a tenu à défendre la place des artistes-auteurs, parents pauvres des politiques publiques. S'appuyant sur le rapport Racine, il a cité la commande publique comme élément d'une politique des auteurs et estimé qu'à cet égard, les collectivités ont un devoir d'exemplarité.

« Nous ne sommes légitimes que par la création et le travail artistique. Créer c'est traduire dans une forme un ressenti du monde. Cela exige des institutions une certaine humilité. »

La table ronde a pris la balle au bond pour définir les différentes formes d'une commande publique aux contours souvent mal connus.

Du « public » au « commun »

Lorsqu'on parle « commande publique », on cite le 1% artistique. S'il en est la plus connue, il n'est pourtant pas la seule forme de commande publique, comme l'a rappelé Mathieu Bordes qui en a précisé le dispositif.

Le principe du 1%, créé en 1951, est d'inscrire des œuvres d'art dans des bâtiments d'intérêt publics recevant des usagers en consacrant 1% du budget de leur construction à une œuvre visuelle contemporaine créée spécifiquement. Pour les constructions et rénovations des bâtiments de l'État, le 1% présente un caractère obligatoire, qui s'étend aux édifices publics neufs construits par les collectivités territoriales lorsqu'ils sont adossés à leurs compétences obligatoires.

« Paradoxalement, le non-respect de cette obligation n'entraîne pas de sanction, souligne Mathieu Bordes. En revanche, les collectivités peuvent décider d'une politique volontariste pour étendre le 1% à d'autres bâtiments que ceux relevant directement de leurs compétences : c'est le cas en Nouvelle-Aquitaine. »

Des dispositions ont été prises par l'État pour veiller au respect du 1% et accompagner les procédures, ajoute-t-il : la veille sur les appels publics, le guide du Centre national des arts plastiques, la sensibilisation des préfets.

Commander une œuvre dans le cadre du 1% obéit à une procédure précise. La collectivité concernée doit saisir la Direction régionale des affaires culturelles, qui apporte un accompagnement technique, mais ne participe pas au financement de l'œuvre. Un comité artistique présidé par la maîtrise d'ouvrage est mis en place, et composé de sept personnes : le maître d'œuvre, l'architecte, un représentant des usagers, un professionnel des arts visuels, et deux personnalités qualifiées nommées par la DRAC : un artiste et un représentant professionnel des arts visuels. Après lancement de l'appel à pro-

[Consulter le supplément consacré à la commande d'oeuvre du magazine Junkpage sortie en octobre 2022](#)

jets, le comité sélectionne les dossiers et procède au choix de l'artiste, mais son avis ne s'impose pas : le choix relève du commanditaire.

Le 1% artistique s'est inscrit dans la réforme des marchés publics, régie par trois principes, précise Mathieu Bordes : l'équité d'accès à une commande, l'égalité de traitement des candidats, la transparence de la procédure. Un cadre précis qui permet de se concentrer sur le volet artistique.

Il ne représente pas, loin de là, la seule forme de commande publique. Hors de ce cadre, un élu, une association, ou des citoyens mus par l'envie de participer peuvent lancer une procédure de commande et trouver éventuellement des financements auprès de la DRAC.

À cet égard, le processus des Nouveaux commanditaires initié au début des années 90 et soutenu jusqu'à présent par la Fondation de France est parti de ce qui pouvait sembler une utopie : et si tout un chacun pouvait commander une œuvre d'art ?

Marie-Anne Chambost et Pomme Boucher, médiatrices pour la Société des nouveaux commanditaires, ont expliqué comment ce désir d'art issu de citoyens peut se concrétiser. Une médiation est instaurée très en amont. Au fil des discussions, un cahier des charges s'écrit. À partir de là, le médiateur présente un ou deux artistes au groupe de commanditaires. Le dialogue s'inscrit dans la durée avec l'artiste, qui remet une étude que le groupe peut amender avant de la formaliser. De là débute la production de l'œuvre, jusqu'à restitution et inauguration. Œuvres qui peuvent prendre toutes les formes, y compris immatérielles !

La Fondation de France, à l'origine du dispositif, finance les salaires des médiateurs et l'étude, mais chaque projet voit les médiateurs se charger de trouver des moyens complémentaires.

Pomme Boucher montre en exemple une vidéo racontant l'histoire d'une commande issue de personnes bénéficiaires du Secours populaire, à Limoges. Initialement conçu pour les locaux de l'association, le projet s'est étendu aux quartiers populaires. L'artiste Anne Brégeaut a proposé un projet sur le thème de « l'incitation au rêve ». La Drac a contribué aux honoraires de l'artiste, les bailleurs sociaux se sont engagés, ainsi que la métropole et le Secours populaire.

Cela représente cinq ans d'un long cheminement, mais à l'arrivée, une véritable appropriation de l'œuvre par les habitants et un lieu où les bénéficiaires du Secours populaire sont heureux de se retrouver.

Diversité de procédures, diversité d'œuvres

Les artistes présents à la table et leurs réalisations illustrent la diversité de ce que peut produire la commande publique.

Fabian Böhrns a remporté un 1% qu'il décrit « basé sur la contrainte à tous niveaux », et supposant un travail administratif conséquent. Il avait pour cahier des charges la signalétique d'un lieu qui changeait de fonction, Le Diapason à Marsac-sur-l'Isle, pour lequel il a créé un logo en jouant sur la typographie, créant une anamorphose en étirant la lettre O du mot Diapason.

L'œuvre a été réalisée dans des délais très courts – trois mois, mais trouve des prolongations : la typographie créée a été déclinée dans l'ensemble de la signalétique du bâtiment.

À l'opposé de cette rapidité, Ibai Hernandez a mené au très long cours un projet initié en 2013 par un groupe encadrant trois personnes en situation de handicap, dans le cadre des Nouveaux commanditaires. La difficulté à mobiliser des partenaires institutionnels a précisément inspiré le projet artistique : une statue de ses commanditaires installée dans l'espace public à Eysines.

« Cela posait la question de qui a le droit d'être représenté, commente-t-il. J'ai voulu montrer des "invisibles" des "illégitimes", à l'inverse des personnages habituellement célébrés par les sculptures. » Il fallait réunir pour cela toute une série de partenaires autour de la table. À force d'acharnement, il a réussi à impliquer la Ville d'Eysines, et la sculpture Jérémie, Germain et Olivier a été inaugurée cet automne.

Deux exemples parmi d'autres témoignant d'une variété de processus autant que de formes. La norme de la commande publique a de longue date cessé la pose d'une œuvre dans un bâtiment, et s'étend à d'autres formes artistiques que les arts visuels.

Pour avoir réalisé des projets dans le cadre de ces deux dispositifs, Ibai constate les différences entre le 1% et les Nouveaux commanditaires. Le 1% part d'un budget et d'un cahier des charges précis, là où les Nouveaux Commanditaires s'engagent dans un long processus de définition, d'étude, et de négociations, sur la forme artistique comme sur les moyens.

L'inscription dans le temps

À Melle, dans les Deux-Sèvres, la commande publique – hors 1% – est une aventure de quarante ans qu'ont racontée Yves Debien, l'ancien maire, et Sylvain Griffault, son successeur actuel. Cette ville riche d'un patrimoine remarquable, de son bâti médiéval à ses anciennes mines d'argent, a misé le tournant du tourisme à la fin des années soixante-dix. Le maire élu en 1977, dans le sillage du succès de l'union de la gauche aux municipales, a initié la première commande publique : une composition sonore qui accompagnait les visites des mines d'argent, qui misait alors sur le patrimoine et l'artisanat d'art pour son développement.

Devenu adjoint à la Culture en 1995, passionné d'art contemporain, Yves Debien a souhaité qu'une nouvelle commande publique marque le passage du siècle : Le Pont aux Roses de Françoise Quardon, symbolisant le passage d'une époque à une autre. Cette deuxième commande s'accompagnait d'une politique volontariste en matière d'art contemporain et d'une programmation d'expositions. Mais le public ne suivant pas, le découragement guettait.

L'arrivée d'une directrice artistique a fait bouger les lignes. Melle a créé sa biennale d'art contemporain, provoqué des rencontres entre artistes et habitants, initié la création d'œuvres in situ en faisant travailler des partenaires locaux dont l'usine locale et l'ESAT et installé des œuvres dans les commerces. « Le boucher est devenu un promoteur de la Biennale ! » s'amuse Yves Debien.

Progressivement, l'art contemporain est devenu une marque identitaire de la ville.

Chaque Biennale a vu l'achat d'une œuvre. Les dernières commandes publiques ont concerné deux églises emblématiques du patrimoine de la ville, l'une pour un nouveau chœur, l'autre pour des vitraux. L'Etat a aidé la commune pour leur financement.

Melle offre un exemple de l'importance d'une action ancrée dans le temps long. Ses quatre commandes publiques s'inscrivent dans une politique de longue date et volontariste pour l'art contemporain. **En 2020, la nouvelle municipalité s'est vue immédiatement demander : « allez-vous refaire une Biennale ? » Et l'équipe élue, pour qui ce n'était pas une évidence première, s'est inscrite dans la continuité de cette politique volontariste. « La Biennale a recommencé cette année », précise Sylvain Griffault, le nouveau maire, et une nouvelle commande publique est actuellement en cours dans l'église Saint-Pierre. L'artiste retenu s'inscrit dans la filiation des choix précédents.»**

Les ingrédients de l'appropriation

La politique au long cours menée par la Ville de Melle sur l'art contemporain met en exergue les ingrédients nécessaires à l'appropriation d'une commande publique : la durée, la volonté de rencontre et de dialogue, voire la coopération et la participation des citoyen.nes aux décisions.

Il y a toujours en filigrane, dans les différents témoignages, deux appréhensions : celle de voir l'œuvre contestée par une partie de la population, ou, à l'inverse, de céder à un moins disant consensuel en voulant satisfaire le plus grand nombre. Pour Yves Debien, il n'était pas question de mettre les œuvres au choix de la popula-

tion locale, mais le travail au long cours et le dialogue ont permis l'appropriation progressive des œuvres. « Le Pont aux roses n'était pas forcément apprécié lors de sa construction, aujourd'hui, il est le lieu de rassemblement des manifs » !

Pour Les Nouveaux Commanditaires, il n'est pas non plus question de « vote populaire » : **« Le médiateur propose une première rencontre, et entre eux et les artistes, il faut que le courant passe. Et s'il ne passe pas, il faut arriver à dire pourquoi ». Pour autant, il semble aujourd'hui impensable de se contenter d'imposer une œuvre dans l'espace public sans dialogue avec les usagers de sons lieu d'implantation. La concertation est un ingrédient nécessaire à l'appropriation, soulignent les intervenant.es.**

Mathieu Bordes le rappelle : c'est le temps qui juge de la valeur d'une œuvre. L'histoire du 1% est malheureusement ponctuée par des œuvres remisées, détériorées, ou que les collectivités ne savent comme restaurer lorsque l'artiste a disparu. Ce qui explique une certaine frilosité de la part des collectivités : on compte un taux relativement faible d'œuvres réalisées dans le cadre du 1% malgré la longévité du dispositif.

Les freins institutionnels et politiques

Christelle Audoit a analysé la prudence institutionnelle, au moment où le plan collèges ambition en Gironde prévoit la construction de 12 nouveaux collèges et 10 réhabilitations lourdes d'ici 7 ans, et suppose donc que chacune des constructions neuves fasse l'objet d'une commande dans le cadre du 1%.

« Le fait que le 1% soit obligatoire, mais que son non-respect n'entraîne pas de sanctions, revient en fait à confier la commande publique dans ce cadre à la volonté politique des institutions ».

Les freins sont à la fois financiers et politiques. 1% du budget hors taxes d'un bâtiment, c'est un surcoût financier important. Le dispositif est contraignant : il suppose un appel d'offres au niveau national, voire européen, qui ne favorise pas l'émergence artistique. Enfin, le calendrier ne favorise pas la concertation : à l'origine élément d'ornementation architecturale, le 1% devait s'inscrire entre l'avant-projet sommaire et l'avant-projet définitif d'un bâtiment. **« Or, à cette étape de la construction, les usagèr.e.s du bâtiments sont absents ! » souligne Christelle, qui n' imagine pas le 1% dans les collèges sans association des équipes pédagogiques et des collégiens au projet.**

Les freins sont aussi politiques. Le choix comporte toujours un risque de rejet qui inquiète les élus, qui par ailleurs peuvent se sentir dépossédés de leur choix par les préconisations du comité artistique, même si la décision finale leur revient.

D'où le choix, pour le plan collèges, d'un calendrier étalé, pour prendre le temps de la concertation et ne pas imposer de choix à des bâtiments qui n'ont pas ouvert. « Le projet est de travailler sur le sens, l'implantation des œuvres, voire même de faire participer les équipes et les collégiens à la définition du cahier des charges, indique Christelle, qui se pose aussi la question du périmètre des arts pouvant s'inscrire dans le dispositif. **« L'art est toujours un sujet compliqué, avec lequel on peut ou non être à l'aise, conclut-elle. Il serait bon que les comités artistiques**

voient aussi la participation de sociologues et philosophes pour accompagner les décisions ».

Quand l'art se déguste... et fait lien !

Le tuyau de Claveau offre une savoureuse illustration de la variété des formes d'art entrant dans le champ de la commande publique.

Cette commande est issue de la réhabilitation du quartier de Claveau, cité de maisons individuelles à Bordeaux-Nord, par l'architecte Nicole Concordet. Le processus de réhabilitation avait eu à cœur d'associer les habitant.e.s du quartier, et l'architecte souhaitait aller plus loin en proposant une œuvre d'art entrant dans cette logique collaborative.

« C'est un quartier où culturellement, il n'y a rien, témoigne Julien, l'un de ces habitants, mais où nous sommes animés par l'envie de mettre en récit ce qui nous arrive. Nous nous sommes mis autour d'une table avec les médiateurs des Nouveaux commanditaires pour imaginer une œuvre qui n'ajoute surtout pas de lourdeur.»

Un nom d'artiste a émergé : celui de Massimo Furlan, qui précédemment, dans le Pays basque, avait initié une œuvre basée sur la principale préoccupation des habitant.es : le prix de l'immobilier. Il avait imaginé de lancer la rumeur de l'arrivée d'un camp de migrants qui ferait baisser les prix. De fait, le village a effectivement accueilli des réfugiés en 2015 ! De là est né une pièce de théâtre, où ils racontaient leur arrivée, et la transformation qu'elle a induite dans le village.

À Claveau, le dialogue avec les habitant.

es a fait émerger deux préoccupations : la nostalgie des fêtes passées, et les soucis d'évacuation des eaux usées provoquant des odeurs nauséabondes dans le quartier.

De nouveau, c'est un récit et une rumeur que l'artiste a choisi pour fédérer, avec la recette du tuyau de Claveau, pâtisserie (faussement) traditionnelle à l'instar des canelés bordelais ! Inventé lors d'un atelier cuisine, le gâteau a été présenté très officiellement, lors d'une procession accompagnée d'une liturgie. Et cette forme inattendue et originale de commande a vocation à s'inscrire dans le temps, avec une procession du tuyau cette année et une circulation de la recette ! La gourmandise a tissé du lien dans le quartier, et provoqué la naissance d'un récit : un livre retrace ce long processus et décrit le changement du quartier.

Et comme l'art se partage, la dégustation collective d'un tuyau de Claveau a conclu cette rencontre, et s'avère un argument convaincant pour la commande citoyenne.

Valérie de Saint-Do

Une action
du contrat de filière
arts plastiques et visuels
en Nouvelle-Aquitaine



réseau
arts plastiques & visuels
nouvelle-aquitaine
ASTRE